

Soutenu par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET LABELLISÉ JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE 2026

Journées de la Résilience **face à l'incendie de forêt**

Des obligations légales de débroussaillage à la construction de territoires résilients et durables

Conférences, témoignages, démonstrations, conseils de professionnels et animations

16 et 17 octobre 2026

Draguignan, Domaine de l'Octopus, 2796 chemin du Seyran

De 9 h à 17 h · Entrée libre et gratuite · Parking gratuit · Accessible PMR

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT

À retourner avant le 30 septembre 2026 à contact@pyrovigil.fr

Organisation : SAS PyroVigil, 49 rue des Tournesols, 83260 La Crau · 06 51 37 86 10

POURQUOI EXPOSER

Pendant deux jours, le Domaine de l'Octopus réunit ceux qui ont besoin d'agir et ceux qui savent le faire. Le vendredi 16, journée des professionnels et institutionnels : entreprises, élus, gestionnaires et associations viennent chercher des solutions pour leurs terrains, leurs lotissements et leurs communes. Le samedi 17, ouvert à tous : des centaines d'habitants et de propriétaires arrivent avec une question simple, par qui et comment faire ? Sur votre stand ou en démonstration, vous répondez en montrant votre savoir-faire, vos matériels et vos capacités d'intervention.

Les journées sont labellisées par l'État et gratuites : aucune vente, aucun tarif, aucune prise de commande sur place. C'est ce qui fait leur force. Le public vient en confiance, écoute, compare, retient. Les exposants sont identifiés par leur nom, leur activité et leur commune sur le site internet des journées et sur place ; les visiteurs qui souhaitent aller plus loin les contactent librement après la manifestation. Vous êtes présentés comme des acteurs et des contributeurs de la résilience du territoire.

Programme, liste des exposants et informations pratiques : pyrovigil.fr/resilience-incendie-foret (mise en ligne prochaine).

VOS COORDONNÉES

Nom ou raison sociale :

SIREN : Site internet :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nom et prénom du représentant légal :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Nom et prénom du responsable présent sur le stand (si différent) :

Portable : Courriel :



VOTRE ACTIVITÉ

Enseigne (nom commercial) :

Activité principale :

Catégorie (cocher une seule case ; elle détermine votre place dans le fil rouge des journées et sur le site internet) :

- ☐ Débroussaillage et entretien d'espaces verts
- ☐ Travaux forestiers : exploitation, abattage et élagage sécurisés, scierie mobile, valorisation du bois
- ☐ Matériels et engins : motoculture, broyeurs, matériel forestier et DFCI, location
- ☐ Pastoralisme et agriculture d'interface : élevage, viticulture, oléiculture, arboriculture
- ☐ Pépiniéristes et paysagistes, végétaux peu inflammables, jardins et abords
- ☐ Architectes, urbanistes, bureaux d'études, géomètres
- ☐ Construction et matériaux résistants au feu : bardages, toitures, menuiseries, volets, abris
- ☐ Autoprotection : citernes et réserves d'eau, motopompes, aspersion et brumisation, piscines équipées
- ☐ Véhicules et matériel de lutte contre l'incendie
- ☐ Surveillance, détection et alerte : caméras, capteurs, drones, applications
- ☐ Équipements de protection individuelle
- ☐ Formation et sensibilisation, organismes de formation, établissements d'enseignement
- ☐ Assurance et expertise après sinistre (information uniquement)
- ☐ Collectivités, institutions et gestionnaires forestiers : communes, ONF, CNPF, coopératives, chambre d'agriculture
- ☐ Secours, prévention et bénévolat : SDIS, CCFF, réserves communales, associations
- ☐ Food truck, restauration

Autre (à préciser) :

Ce que vous montrez, démontrez ou conseillez sur place (trois lignes) :

.....

.....

.....

Jours de présence : ☐ vendredi 16 ☐ samedi 17 ☐ les deux

. Démonstration prévue : ☐ oui ☐ non

LES STANDS

- Emplacement attribué par l'organisation selon la catégorie et l'espace demandé (plan général du site sur demande).
- Les emplacements sous les arches sont abrités ; un stand ou un parasol reste conseillé pour l'extérieur (stands parasols de 3 × 3 m à 3 × 4 m, pas de chapiteau).
- Eau disponible sur le site ; aucun raccordement électrique, prévoir l'autonomie (groupe ou batteries).
- Food trucks : 6 au maximum sur le site, en plus de la buvette centrale ; stockage possible dans les chambres froides du site.
- Badges exposants inclus : accès aux conférences et aux temps conviviaux (apéritif offert).
- Assurance responsabilité civile à jour obligatoire pour les exposants et les démonstrateurs.
- Participation aux frais d'organisation uniquement, sans but lucratif ; gratuite pour les associations (stand extérieur à prévoir).

Engagement de non-vente. Hormis les food trucks et la buvette, les exposants s'engagent à n'effectuer ni vente, ni affichage de tarif, ni prise de commande sur place : présence d'information, de démonstration et de conseil, conformément à la charte des valeurs de la Journée nationale de la résilience. Les visiteurs repartent avec vos coordonnées et vous sollicitent librement ensuite

PARTICIPATION AUX FRAIS

Les journées sont sans but lucratif. Les montants ci-dessous ne sont pas un prix de stand mais une simple participation aux frais d'organisation (site, sécurité, gardiennage, communication, accueil). La participation est gratuite pour les associations, avec un stand extérieur à prévoir par leurs soins.

Stand	Description	Surface	Participation HT, 2 jours
A	Food truck (6 au maximum sur le site, en plus de la buvette centrale). Eau disponible, stockage possible en chambre froide.	Emplacement	150 €
B	Emplacement sous les arches, abrité. Un stand reste conseillé.	9 m ²	500 €
C	Stand extérieur en périphérie immédiate.	12 m ²	400 €
D	Stand extérieur avec grand espace pour matériels, engins ou véhicules. Au-delà de 100 m ² : 20 € HT par tranche de 10 m ² .	100 m ²	400 €
E	Associations (loi 1901, CCFF, réserves communales, associations de sinistrés, de quartier ou environnementales). Stand extérieur à prévoir par l'association.	Extérieur	Gratuit

Montants HT pour les deux journées, TVA 20 % en sus.

VOTRE COMMANDE

Stand choisi : ☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E association (gratuit)

Nombre d'emplacements :

Surface souhaitée pour le stand D (m²) :

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Participation aux frais, stand A, B, C ou D (E : gratuit)	€		€
Tranche de 10 m ² supplémentaire (stand D)	20 €		€
Total HT			€
TVA 20 %			€
Total TTC			€

Conditions de règlement

- Acompte obligatoire de 50 % du montant total à l'inscription ; solde avant le 15 octobre 2026.
- Par chèque à l'ordre de SAS PYROVIGIL ou par virement (RIB adressé par courriel à réception du dossier).
- L'inscription est définitive à réception du dossier complet et de l'acompte ; confirmation et attribution de l'emplacement par courriel.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), nom et fonction :

m'engage à occuper l'emplacement attribué par l'organisation sous réserve de l'acceptation de mon dossier. L'envoi de ce dossier m'engage au paiement de la commande. Je déclare avoir pris connaissance du règlement général ci-après et en accepter tous les termes, en particulier l'engagement de non-vente sur place.

Fait à : Le :

Cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé » :

Dossier à retourner avant le 30 septembre 2026

Par courriel : contact@pyrovigil.fr · Par courrier : SAS PYROVIGIL, Journées de la Résilience, 49 rue des Tournesols, 83260 La Crau

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES JOURNÉES DE LA RÉSILIENCE 2026

Article 1. Dispositions générales

1.1 Organisation. La manifestation « Journées de la Résilience face à l'incendie de forêt » est organisée par la SAS PYROVIGIL (SIREN 987 658 853, 49 rue des Tournesols, 83260 La Crau) les vendredi 16 et samedi 17 octobre 2026 au Domaine de l'Octopus, 2796 chemin du Seyran, 83300 Draguignan. Le projet est labellisé « Journée nationale de la résilience 2026 » par l'État (dossier n° 33318731).

1.2 Objet. Sur le thème « des obligations légales de débroussaillage à la construction de territoires résilients et durables », la manifestation vise à rassembler spécialistes et professionnels pour repenser durablement la gestion des interfaces forêt-habitat dans le respect des réglementations, à informer et sensibiliser le public à la prévention et à la protection contre les incendies de forêt, et à apprendre à vivre avec le feu grâce à des conseils et des témoignages.

1.3 Charte des valeurs. La manifestation respecte la charte des valeurs de l'appel à projets Journée nationale de la résilience : **gratuité pour le public, absence de promotion commerciale, sécurité des personnes, partage des savoirs, rigueur de l'information, accessibilité, respect de l'environnement. Chaque exposant s'y conforme.**

Article 2. Conditions d'admission

2.1 Éligibilité. Sont admis les exposants dont l'activité est en lien direct avec la prévention, la protection et la résilience face aux incendies de forêt, notamment :

- entreprises de débroussaillage et d'entretien d'espaces verts ; entreprises de travaux forestiers, d'abattage et d'élagage, scieries mobiles ;
- fabricants, distributeurs et loueurs de matériels : motoculture, broyeurs, engins forestiers, matériel DFCI ;
- éleveurs, viticulteurs, oléiculteurs et arboriculteurs pratiquant l'entretien des interfaces ; pépiniéristes et paysagistes, en particulier sur les végétaux peu inflammables ;
- architectes, urbanistes, bureaux d'études, géomètres ; entreprises de construction et fabricants de matériaux, menuiseries, volets et abris résistants au feu ;
- autoprotection des habitations : citernes et réserves d'eau, motopompes, systèmes d'aspersion et de brumisation, équipements de piscine ;
- véhicules et matériels de lutte contre l'incendie ; équipements de protection individuelle ; surveillance, détection et alerte (caméras, capteurs, drones, applications) ;
- organismes de formation et de sensibilisation, établissements d'enseignement ; assureurs et experts après sinistre, à titre d'information ;
- collectivités, institutions et gestionnaires forestiers (communes, ONF, CNPF, coopératives, chambre d'agriculture, associations forestières) ; services de secours, CCFF, réserves communales, associations ;

- food trucks et services de restauration (6 food trucks au maximum).

Toute autre activité doit être justifiée dans le dossier ; l'organisation apprécie sa cohérence avec le thème.

2.2 Inscription. L'inscription s'effectue par le retour du dossier complet accompagné de l'acompte avant le 30 septembre 2026. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision.

2.3 Confirmation. L'admission définitive est confirmée par courriel avec l'attribution de l'emplacement.

Article 3. Horaires et installation

3.1 Ouverture au public : vendredi 16 octobre de 9 h à 17 h (temps convivial des exposants jusqu'à 19 h) et samedi 17 octobre de 9 h à 17 h.

3.2 Installation des stands : jeudi 15 octobre 2026 de 12 h à 20 h.

3.3 Démontage : samedi 17 octobre 2026 à partir de 17 h, terminé au plus tard à 21 h.

3.4 Permanence. Les exposants tiennent leur stand pendant toute la durée d'ouverture au public. Ils assurent la sécurité de leur stand et celle du public, en particulier lors des démonstrations, en assumant l'entière responsabilité et disposent d'une assurance responsabilité civile à jour.

Article 4. Aménagement des stands

4.1 Chaque exposant aménage son stand à ses frais avec son propre matériel. Il prévoit si nécessaire un balisage interdisant l'accès du public aux abords des zones de démonstration.

4.2 Les matériaux et installations respectent les normes de sécurité en vigueur ; les installations électriques autonomes sont conformes aux normes en vigueur. Aucun chapiteau ; stands parasols de 3 × 3 m à 3 × 4 m.

Article 5. Participation aux frais et règlement

5.1 Participation aux frais. La manifestation est sans but lucratif ; les montants demandés constituent une participation aux frais d'organisation. Montants HT pour les deux journées : food truck 150 € ; emplacement sous les arches 9 m² 500 € ; stand extérieur 12 m² 400 € ; grand espace 100 m² 400 € plus 20 € par tranche de 10 m² supplémentaire ; associations : gratuit, stand extérieur à prévoir par l'association. TVA 20 % en sus.

5.2 Paiement : acompte de 50 % à l'inscription, solde avant le 15 octobre 2026, par chèque à l'ordre de SAS PYROVIGIL ou par virement.

5.3 Annulation. En cas d'annulation par l'exposant après confirmation d'admission, les sommes versées restent acquises à l'organisation, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Article 6. Sécurité, surveillance et assurance

6.1 Un gardiennage des stands est assuré sur le site pendant la nuit du 16 au 17 octobre.

6.2 Chaque exposant est responsable de ses biens et de son matériel. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou d'accident.

6.3 Chaque exposant justifie d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités pendant toute la durée de la manifestation, installation et démontage compris.

Article 7. Obligations de l'exposant

7.1 Non-vente. Hormis les food trucks et la buvette, aucune vente, aucun affichage de tarif et aucune prise de commande sur place. Les exposants informent, démontrent et conseillent ; ils peuvent remettre leurs coordonnées et une documentation.

7.2 Respect du thème. Les matériels, services et savoir-faire présentés sont en lien avec la prévention et la protection contre les incendies de forêt et la résilience des territoires.

7.3 Animation. Les exposants sont encouragés à proposer des démonstrations en lien avec leur activité ; les partenaires (SDIS, CCFF, associations) assurent des animations pendant les deux journées.

7.4 Propreté. Chaque exposant maintient son espace propre, trie ses déchets et nettoie son stand au démontage.

Article 8. Dispositions diverses

8.1 L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'apporter toute modification nécessaire à la bonne organisation de la manifestation.

8.2 Force majeure. En cas de force majeure (conditions météorologiques extrêmes, interdiction d'accès aux massifs, restrictions administratives), la manifestation peut être reportée ou annulée ; les sommes versées au titre des inscriptions sont alors intégralement remboursées.

8.3 Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement ni indemnité.

8.4 En cas de litige, les tribunaux de Toulon sont seuls compétents.

Contact : SAS PyroVigil, contact@pyrovigil.fr, 06 51 37 86 10 · 06 99 58 92 30